FICHE PROTOCOLE - INDICATEUR 3.2

Part des collaborateurs ayant participé à une action d'engagement

1. Objectif de l'indicateur

L'objectif de cet indicateur est de mesurer le niveau d'engagement citoyen des collaborateurs pour le compte de La Banque Postale.

Cet indicateur permet de renforcer l'exemplarité de notre action en faisant de nos collaborateurs des acteurs de la transition juste.

2. Définition

Pour cela, il s'agit de mesurer la part des collaborateurs dans l'effectif total de La Banque Postale SA ayant participé au moins à une des actions d'engagement suivantes :

- L'Envol
- Participation au Fonds impact climat et biodiversité
- Temps de travail solidaire (Mécénat de compétences)
- Arrondi/Don sur salaire
- Don de jours aux aidants
- Don de jours de CET
- Forfait mobilité durable
- Animation de fresques du climat

Le nombre de collaborateurs ayant participé à L'Envol comprend les parrains et marraines impliqués de façon régulière, ainsi que les collaborateurs apportant leur soutien à une action ponctuelle de l'association.

Le nombre de collaborateurs ayant participé au forfait mobilité durable comprend les collaborateurs ayant bénéficié du forfait annuel, après vérification de leur engagement et dans la limite du montant exonéré d'impôts et de cotisations sociales.

Intitulé
Part des collaborateurs ayant participé à une action d'engagement

Unité %

RÔLE

Auteur de la fiche
DEC (direction de l'engagement citoyen)

Approbateur de la fiche
DEC (direction de l'engagement citoyen)

Responsable cible / plan d'action
DEC (direction de l'engagement citoyen)

Responsable métier et de la remontée des données
DEC (direction de l'engagement citoyen)

Date de mise à jour
06/05/2025

Le nombre de collaborateurs animateurs de la Fresque du climat diffère du « nombre de collaborateurs ayant suivi une Fresque du climat », suivi dans l'indicateur 1.1. sur les formations. Il fait référence aux collaborateurs engagés activement, qui ont été formés à cette animation et qui dans le cadre de cette formation se sont engagés à animer au moins 5 ateliers de la Fresque du climat chaque année.

Pour donner suite aux recommandations de l'OTI pour le rapport de mission 2022, un sous-indicateur « hors forfait mobilité durable » sera publié, pour adresser la sur-représentation de cette action dans l'indicateur.

2.1 Cible

L'objectif est d'atteindre 20 % de collaborateurs ayant participé à au moins une de ces actions d'engagement entre 2022 et 2025 (35 % hors forfait mobilité durable).

3. Périodicité du reporting

La fréquence de reporting pour cet indicateur est trimestrielle.

Les données sont transmises à la DEC au plus tard un mois après la fin du trimestre passé.

4. Périmètre

En 2023, le périmètre de reporting de cet indicateur couvre les collaborateurs de La Banque Postale SA ayant le statut de banquier.

Sont inclus les collaborateurs en CDD, CDI, stagiaires et alternants.

A noter :

- Le périmètre sera élargi aux filiales significatives* à fin 2025,
- Le périmètre a vocation à être élargi aux collaborateurs distribuant l'offre LBP (DREC, LCB, ...).

*Les filiales significatives sont les filiales avec un effectif total supérieur à 200 personnes physiques, à savoir : CNP France, LBP AM/ TFSA, Louvre Banque Privée, LBP CF, LBP L&F

2.1 Limitations / Exclusion de cas particuliers

Aucune exclusion ou limitation sur le périmètre défini ci-avant.

5. Calcul de l'indicateur

La part des collaborateurs ayant participé à au moins une action d'engagement s'obtient en :

- le nombre de produits labellisés citoyen passés en comité d'examen depuis janvier de chaque année,
- le nombre total de produits passés en comité d'examen depuis janvier de chaque année,
- le ratio de ces deux nombres.

L'effectif total prend en compte l'ensemble des collaborateurs qui ont été présents au moins une journée sur la période considérée (du 1er janvier au 30/09 pour l'indicateur au 30/09 par exemple), ce qui correspond également à l'effectif à la date considérée moins les sorties à la date considérée.

Pour l'exercice 2023, les effectifs pris en compte sont ceux de La Banque Postale SA (Société 100), collaborateurs mis à disposition (MAD) des autres sociétés compris.

La suppression de « l'effectif mis à disposition » du total effectif pris en compte pour le calcul de l'indicateur pourrait potentiellement accroître le niveau de l'indicateur sans justification précise. C'est pourquoi la prise en compte de cet effectif MAD est maintenue à ce stade.

L'indicateur n'ayant été mis en œuvre qu'à

partir de 2023, il sera annuel sur cet exercice et sera ensuite cumulé sur au maximum 3 années.

Il sera ainsi cumulé sur 2023 et 2024 pour la clôture de l'exercice au 31/12/2024, sur 2023, 2024 et 2025 pour la clôture au 31/12/2025 puis sur les trois derniers exercices cumulés pour chaque clôture suivante.

* La recherche se réalise à partir des identifiants RH, ce qui permet d'éviter le double comptage.

6. Pilotage du plan d'action

Cet indicateur est co-piloté par la DEC et la DRH :

- L'équipe en charge du suivi de l'entreprise à mission (DEC) coordonne le dispositif,
- Le pôle 3 de la DEC « RSE collaborateurs » ainsi que le pôle diversité, inclusion et citoyenneté de la DRH ont conjointement la charge de la conception et de la mise en œuvre du plan d'action, du fait de la complémentarité de leurs compétences mais aussi de la portée de leur appui commun auprès du Top Management et de l'ensemble de la ligne managériale.

Le plan d'action est suivi dans le cadre de réunions trimestrielles réunissant l'approbateur de la fiche, le responsable cible / plan d'action, et le responsable métier de la remontée de la donnée.

6.1 Perspectives d'évolution de l'indicateur

Sur cet indicateur, les actions d'engagement prises en compte sont amenées à évoluer au gré du déploiement de programmes d'engagement des collaborateurs par la DEC.

7. Sources des données

Données	Sources des données
Nombre de collaborateurs ayant participé au temps de travail solidaire	Direction de l'Engagement Sociétal (Groupe La Poste)
Nombre de collaborateurs ayant participé à l'Envol	DEC
Nombre de collaborateurs ayant participé au Fonds impact climat et biodiversité	
Nombre de collaborateurs Fresqueurs	Institut du Groupe La Poste
Nombre de collaborateurs ayant souscrit à l'arrondi/don sur salaire	DRH
Nombre de collaborateurs ayant participé au don de jours aux aidants	
Nombre de collaborateurs ayant participé au don de jours de CET à des associations	
Nombre de collaborateurs ayant souscrit au forfait mobilité durable	

7.1 Archivage

Tous les documents qui ont servi à l'élaboration de la donnée doivent être conservés et archivés par chacun des contributeurs.

Les éléments reçus des contributeurs seront conservés sur le serveur commun « DEC » qui sert de point de référence sur le sujet.

8. Transmission de la donnée

Les données collectées et les commentaires associés (estimation retenue éventuelle, contrôles automatiques, explication des variations...) doivent être renseignés dans le support de reporting (fichier Excel) prévu à cet effet.

Si une erreur est identifiée par le contributeur après transmission de la donnée, il convient d'en avertir le responsable de reporting et de valider avec lui la méthode de correction à adopter.